

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN RÈGLEMENT DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 529.

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Sylvain Chevrier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique.

QUE, lors d'une assemblée ordinaire tenue le 12 juillet 2022, le Conseil de cette municipalité a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

Ce projet de modification a pour objet, entre autres, de :

- **Modifier le règlement de zonage numéro 529, règlement numéro 529-27 aux fins de :**
  - a) À la modification des grilles de spécification des zones 100 Ha, 101 Ha, 104 Ha, 107 Ha et 211 Ha.
  - b) À la modification de l'article 5.2, tableau 24
  - c) À la modification de l'article 9.2

La localisation des zones visées par ce projet de règlement, sont les suivantes :

- 100 Ha : Entre le 3285 et 3267 rue Principale (côté sud);
- 101 Ha : 87<sup>e</sup> Avenue (côté est et ouest);
- 104 Ha : Entre la 83<sup>e</sup> Avenue et la 85<sup>e</sup> Avenue;
- 107 Ha : Comprenant la 2<sup>e</sup> rue, la 4<sup>e</sup> Rue, la 6<sup>e</sup> Rue (côté ouest), la 8<sup>e</sup> Rue, la 73<sup>e</sup> Avenue et la 72<sup>e</sup> avenue du 530 2<sup>e</sup> Rue au 415 72<sup>e</sup> Avenue (côté ouest);
- 211 Ha : Entre le 3245 et le 3255 de la rue Principale, le lot 4 054 009, le 328 86<sup>e</sup> Avenue Ouest et le 420 86<sup>e</sup> Avenue Est.

QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 24 août 2022, à 19 h, à l'hôtel de ville sise au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique. Le Conseil municipal expliquera le contenu du projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Le projet de règlement auquel il est référé dans le présent avis est disponible pour consultation aux bureaux de la municipalité à l'adresse ci-dessus et aux heures régulières de bureau. La description des secteurs concernés est également disponible aux bureaux de la municipalité.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.**



Sylvain Chevrier,  
greffier-trésorier et directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sylvain Chevrier, secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'assemblée publique de consultation du règlement numéro 529-27 à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil, en date du 26 juillet 2022 et en publiant une copie dans le journal Le Saint-François du 27 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat 26<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2022.



Sylvain Chevrier,  
greffier-trésorier et directeur général